

R.489

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

Cat. 1A

Transpalettes à conducteur porté

Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite

➤ Hauteur de levée ≤ 1,20m



Précédemment catégorie 1

Cat. 1B

Gerbeurs à conducteur porté

➤ Hauteur de levée > 1,20m



L'obtention du CACES® de la catégorie 1B permet à l'employeur de délivrer l'Autorisation de Conduite pour la catégorie 1A.

Cat. 2A

Chariots à plateau porteur

➤ Capacité de charge ≤ 2t



L'obtention du CACES® de la catégorie 2B permet à l'employeur de délivrer l'Autorisation de Conduite pour la catégorie 1B.

Précédemment catégorie 2

Cat. 2B

Chariots tracteurs industriels

➤ Capacité de traction ≤ 25t



Précédemment catégorie 2

Cat. 3

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux

➤ Capacité nominale ≤ 6t



Cat. 4

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux

➤ Capacité nominale > 6t



Cat. 5

Chariots élévateurs à mât rétractable



Cat. 6

Chariots élévateurs à poste de conduite élévable

➤ Hauteur de plancher > 1,20m



Cat. 7

Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories

➤ Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.



Depuis le 1er janvier 2020, la recommandation R489 de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) remplace la recommandation R389.

Besoin de conseils ?
Nos conseillers formation sont à votre disposition

PRESTATIONS CEPIM

- Rédaction Document Unique
- Formations CACES®/AC - Habilitations électriques - Échafaudage - Incendie AIPR - CSE/CST - SST...

- Rennes - 02 23 45 65 65
- Nantes - 02 40 59 70 98
- Bordeaux - 05 57 81 29 34
- Lyon - 04 72 16 33 60
- Paris - 01 56 88 29 71

- VANNES (siège social)
02 97 59 11 11
contact@cepim.fr
www.cepim.fr